

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-unième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

Mme	Anila Fejzo	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
M.	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Marie-Andrée Gauthier	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mme	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
	Joseph Yvon Thériault	Représentant de la Faculté des sciences humaines
Mmes	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

### **MEMBRES ABSENTS :**

Mme	Valérie Coulombe*	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
MM.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard*	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Mmes	Lise Gervais*	Représentante de Relais-femmes
	Ève Lamoureux*	Représentante de la Faculté des arts

### **INVITÉES :**

Mmes	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Geneviève Chicoine	Agente de développement au Service aux collectivités
	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Catherine Mounier	Vice-rectrice à la Recherche et à la création
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités

### **SECRÉTAIRE :**

Mme	Marie-Noëlle Routhier-Beaulé	Secrétariat des instances
-----	------------------------------	---------------------------

---

\* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Marie-Noëlle Routhier-Beaulé agit à titre de secrétaire.

---

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue à tous les membres et observatrices du Comité des services aux collectivités. Il souhaite la bienvenue à monsieur Joseph-Yvon Thériault, qui assiste à sa première séance à titre de membre du Comité des services aux collectivités. Il souhaite également la bienvenue à madame Catherine Mounier, vice-rectrice à la recherche et à la création, qui participe à la rencontre pour la présentation du point 3.1. Il propose d'effectuer un tour de table de présentation. Il indique ensuite que mesdames Valérie Coulombe, Lise Gervais et Ève Lamoureux ainsi que messieurs Jérôme Di Giovanni et Hervé Dignard prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Marie-Andrée Gauthier, appuyée par madame Nicole Vézina, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **2. Adoption du procès-verbal de la 180<sup>e</sup> assemblée du 9 novembre 2015**

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyée par monsieur Éric Giroux, le procès-verbal de la cent quatre-vingtième assemblée ordinaire tenue le 9 novembre 2015 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **3. Information**

#### **3.1 Présentation de madame Catherine Mounier, vice-rectrice à la recherche et à la création (verbal)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite la vice-rectrice à la Recherche et à la création à présenter le prochain point. Celle-ci indique qu'il lui fait plaisir de venir rencontrer les membres du Comité des services aux collectivités.

Vu le contexte financier difficile de l'Université, elle tient tout d'abord à rassurer les membres et observatrices du Comité sur l'avenir du Service aux collectivités. Elle assure que sa mission ne s'apprête pas à être modifiée. Elle indique toutefois que tous les services sont appelés à fournir un effort supplémentaire.

Deux enjeux retiennent particulièrement son attention. Tout d'abord, un poste est laissé vacant du fait du départ à la retraite de sa titulaire, madame Martine Blanc, agente de développement et responsable du domaine syndical au Service aux collectivités. Elle mentionne que le directeur intérimaire du Service aux collectivités et elle-même ont effectué de nombreuses démarches afin que le comité de remplacement revienne sur sa décision et n'applique pas la règle de remplacement d'un poste sur trois. Un remplacement temporaire d'une durée de trois mois a

finalement été accordé. Cela permettra de faire avancer le dossier de la renégociation du protocole UQAM/CSN/CSQ/FTQ, la date prévue pour la signature du nouveau protocole étant fixée au mois de mai 2016. Ce remplacement offrira également la possibilité d'effectuer une transition quant aux dossiers de madame Blanc. Elle se réjouit de ce dénouement.

Le second enjeu sur lequel la vice-rectrice à la Recherche et à la création souhaite s'attarder est la visibilité et la valorisation du Service aux collectivités, tant à l'UQAM qu'à l'externe. Prenant en compte la réorganisation de la Direction de l'Université, elle souhaite voir une plus grande implication des facultés et des doyennes, doyens au sein du Comité des services aux collectivités ainsi qu'une plus grande diffusion de l'approche partenariale et des réalisations du Service. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités ajoute que pour ce faire, il a planifié une tournée auprès du comité de la recherche de chacune des facultés afin de présenter le Service.

Une membre demande si la vice-rectrice envisage que les doyennes, doyens ou vice-doyennes, vice-doyens à la recherche siègent au Comité des services aux collectivités et si cela signifie que les professeures, professeurs ne seront plus invités à le faire. La vice-rectrice à la Recherche et à la création indique que la responsabilité reviendra à la doyenne, au doyen, qui déterminera s'il siège lui-même ou encore s'il invite une professeure, un professeur à le faire. Des membres notent que cette initiative déroge à la procédure de sélection ayant cours dans leur faculté et qu'elles ont été élues de façon démocratique par le conseil académique. Elles demandent si le changement souhaité modifierait les procédures de nomination des membres représentant les facultés.

La vice-rectrice à la Recherche et à la création indique que certaines facultés ont plus de facilité que d'autres à trouver des professeures, professeurs pour participer à certains comités. Des doyennes, doyens doivent parfois procéder à beaucoup de sollicitation afin de combler ces postes. Un membre indique que c'est le cas dans sa faculté, où la direction doit s'investir dans la recherche de personnes pour pourvoir des postes dans des comités. Par ailleurs, il rappelle que les vice-doyennes, vice-doyens sont également des professeures, professeurs et des chercheuses, chercheurs. Il considère que le fait qu'une vice-doyenne, un vice-doyen siège au Comité des services aux collectivités peut avoir de nombreux avantages pour la communication au sein de la faculté.

Une membre se réjouit de l'attribution d'une personne ressource au domaine syndical pour la signature du protocole. Elle demande par ailleurs ce qu'il advient de la nomination d'une directrice régulière, d'un directeur régulier au Service aux collectivités. La vice-rectrice à la Recherche et à la création informe les membres que madame Sylvie de Grosbois a récemment obtenu un congé sans solde d'une année supplémentaire. Ainsi, le poste de directeur, directrice du Service aux collectivités ne pourra être ouvert tant qu'il ne sera pas laissé vacant. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités précise que la décision de pourvoir ce poste de façon intérimaire a été prise au mois de janvier 2015 et que la règle du remplacement d'une personne prenant sa retraite sur trois n'était pas encore en vigueur.

Cette membre convient de la nécessité de valoriser le travail effectué au Service aux collectivités, mais elle s'inquiète du fait qu'une plus grande visibilité entraîne un plus grand nombre de projets et une surcharge de travail pour les agentes de développement. Elle demande si des ressources supplémentaires seraient allouées au Service le cas échéant. La vice-rectrice à la Recherche et à la création propose d'attendre et de constater si cette situation se réalisera. Elle note toutefois que d'autres services ont connu d'importantes hausses dans les demandes et que les employées, employés ont dû s'y ajuster. Elle affirme qu'aucun nouveau poste ne pourra être créé à court terme.

Un membre témoigne que le Service aux collectivités et son approche transdisciplinaire sont reconnus à l'international, notamment au Centre national de la Recherche scientifique en France, où il a récemment été invité. Il évoque l'importance de mettre en valeur l'apport des agentes de développement et d'éviter la surcharge de travail afin d'en conserver la qualité. La vice-rectrice à

la Recherche et à la création convient du caractère unique des recherches développées au Service aux collectivités. Elle signale avoir rédigé un article à ce sujet avec madame Caroline Roger, directrice du Service des partenariats et du soutien à l'innovation, en se basant sur le travail de madame Sylvie de Grosbois. Des exemplaires de cette publication sont rendus disponibles pour les membres.

Dans le contexte de coupures budgétaires importantes, un membre considère que le Service aux collectivités doit développer une expertise de diffusion de ses projets, car il est trop peu connu dans le milieu communautaire. On s'attend à ce que les professeurs, professeurs diffusent eux-mêmes leurs travaux alors que cela est difficile à réaliser. Il ajoute que plus un service ou un organisme est connu, plus il est difficile de réduire son budget.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités informe les membres que des rencontres mensuelles sont prévues entre le Service de la Recherche et de la création, le Service des partenariats et du soutien à l'innovation et le Service aux collectivités afin d'améliorer la diffusion de la recherche, autant à l'intérieur de l'Université qu'à l'extérieur. Il souhaite faire du Service aux collectivités un facteur d'attrait à l'UQAM pour les étudiantes, étudiants et les chercheuses, chercheurs. La vice-rectrice à la Recherche et à la création abonde dans ce sens. Elle souhaite l'appui des doyennes, doyens, qui font partie de la Direction de l'Université, afin qu'ils veillent à conserver et à promouvoir le Service aux collectivités.

Une observatrice manifeste son inquiétude face à la situation actuelle. Elle mentionne que le Service de la Recherche et de la création et le Service des partenariats et du soutien à l'innovation ne travaillent pas de la même façon que les agentes du Service aux collectivités, qui effectuent de l'accompagnement à chacune des étapes d'un projet. Il est très difficile de comparer leur travail à celui effectué dans les autres services. La vice-rectrice à la Recherche et à la création estime que des arrangements peuvent être effectués afin d'économiser et de libérer plus de temps pour que les agentes se concentrent sur leur travail d'accompagnement. Ainsi, elle suggère de regrouper certaines tâches communes aux trois services en un seul poste. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités ajoute, comme exemple, qu'il effectue présentement des démarches auprès du Service des affaires juridiques afin d'évaluer la possibilité d'alléger des processus qui mobilisent beaucoup du temps des agentes.

Par ailleurs, une membre souhaite souligner la présence de madame Martine Blanc qui prendra sa retraite prochainement. Elle insiste sur le professionnalisme et la richesse de la contribution de madame Blanc au cours de son passage au Service aux collectivités. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités partage ces bons mots, souligne la disponibilité dont madame Blanc fait preuve envers sa remplaçante et se réjouit qu'un contrat ait été accordé pour la transition et la poursuite des dossiers. Il indique que ce contrat a été octroyé à madame Carmen Fontaine, qui a déjà travaillé à titre d'agente de développement au domaine communautaire du Service aux collectivités, et qui prendra la relève pour les trois mois à venir.

Madame Martine Blanc remercie l'ensemble des membres du Comité des services aux collectivités. Elle rappelle l'importance du protocole syndical, le premier adopté au Service aux collectivités. Elle nomme plusieurs professeures et un professeur ayant développé des projets avec le Service aux collectivités, puis évoque leur intérêt à travailler en situation de proximité avec les organismes communautaires et leur indignation face au non-renouvellement du poste. Elle conclut en déplorant la morosité actuelle et appelle les collaboratrices, collaborateurs à faire face aux écueils financiers en se solidarisant. Elle remercie également le directeur intérimaire du Service aux collectivités, l'équipe de travail ainsi que les membres du Comité des Services aux collectivités et les professeurs, professeurs. Un membre remercie chaleureusement madame Blanc pour l'ensemble de sa contribution. Il salue l'énergie qu'elle a déployée à la mise en œuvre du Protocole UQAM/CSN/CSQ/FTQ. Madame Martine Blanc quitte la salle.

**RÉSOLUTION 2016-CSAC-1142**

ATTENDU le départ à la retraite de madame Martine Blanc, agente de développement au domaine syndical du Service aux collectivités et responsable du protocole UQAM/CSN/CSQ/FTQ;

ATTENDU le travail exceptionnel accompli par madame Martine Blanc, son professionnalisme et la richesse de son apport dans le cadre de ses fonctions au Service aux collectivités et au Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Piché, appuyé par madame Geneviève Pagé, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Martine Blanc pour l'ensemble de sa contribution aux travaux du Service aux collectivités ainsi que du Comité des services aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La vice-rectrice à la Recherche et à la création indique avoir reçu une lettre de la part de madame Karen Messing, professeure émérite, au sujet du non-renouvellement du poste Protocole UQAM/CSN/FTQ/CSQ et lui avoir réécrit pour la rassurer. Elle rappelle l'intérêt que portent les doyennes, doyens et des vice-doyennes, vice-doyens à la recherche e Comité des services aux collectivités et invite les professeures, professeurs membres à tisser des liens plus étroits avec la vice-doyenne, le vice-doyen à la recherche de leur faculté.

Des membres indiquent qu'ils seraient ouverts à améliorer la communication avec la vice-doyenne, le vice-doyen à la recherche et le comité de la recherche de leur faculté. Une membre insiste sur la nature complexe des dossiers présentés au Comité des services aux collectivités et sur le mandat de jury des membres. Elle souligne que les personnes y œuvrant doivent posséder une expertise en matière de recherche partenariale, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des vice-doyennes, vice-doyens à la recherche.

Un membre soutient que le Comité des services aux collectivités ne devrait pas devenir un comité politique. Il indique toutefois que la réorganisation de la Direction a eu des impacts importants, les facultés étant désormais beaucoup plus impliquées dans les enjeux de la recherche. Les doyennes, doyens sentent qu'il est de leur intérêt de bien connaître le Comité des services aux collectivités et il est important que les comités de la recherche soient mieux informés. Il soutient qu'il est possible que la composition du Comité reflète cette nouvelle préoccupation sans pour autant dénaturer sa mission. Il rappelle que les services aux collectivités forment l'une des vocations de l'UQAM depuis sa création et croit que l'Université doit s'investir dans cette mission.

Une observatrice rappelle le rôle de représentation qui échoit aux professeures, professeurs participant à des projets de recherche avec le Service aux collectivités. Elle remarque par ailleurs l'effritement du lien historique entre la Commission des études et le Comité des services aux collectivités et signale que le principal enjeu auquel fait face le Service est le manque de personnel.

Une observatrice cite une étude portant sur les indicateurs du bon fonctionnement des recherches partenariales. Pour ce faire, les jeunes chercheuses, chercheurs doivent avoir un intérêt pour ce type de recherche et ils doivent sentir que cette approche est autorisée et valorisée par leurs pairs. La vice-rectrice à la Recherche et à la création affirme que la recherche partenariale n'est pas encore assez reconnue et qu'une visibilité accrue pourrait aider en ce sens. Un membre évoque le fait qu'à son arrivée à l'UQAM en tant que jeune professeur, le

Service aux collectivités lui a offert une belle porte d'entrée vers des projets de recherche. Il convient que la recherche partenariale n'est pas encore tout à fait considérée comme légitime aux yeux de ses collègues, mais que cela se consolide.

Les membres conviennent qu'une plus grande représentation des membres professeures, professeurs du Comité des services aux collectivités au comité de la recherche de leur faculté respective serait souhaitable. Ils discutent de la forme que prendrait cette représentation, à savoir s'il est préférable que les professeures, professeurs assistent à quelques rencontres et effectuent un bilan des activités du Service aux collectivités ou encore s'ils devraient y siéger à titre de membre à part entière. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités considère qu'il s'agit d'une excellente suggestion. Les membres s'entendent pour adopter une résolution recommandant la participation des membres professeures, professeurs du Comité des services aux collectivités au comité de la recherche de leur faculté.

### **RÉSOLUTION 2016-CSAC-1143**

ATTENDU l'article 7.9.1 du Règlement no 2 de régie interne prévoyant que les sept professeures, professeurs siégeant au Comité des services aux collectivités représentent chacune, chacun une des facultés ou école de l'UQAM;

ATTENDU l'article 7.9.2 du Règlement no 2 de régie interne relatif au mandat du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la nécessité clairement exprimée par les membres du Comité des services aux collectivités d'une meilleure circulation des informations concernant les activités du Comité des services aux collectivités et celles du Service aux collectivités, au sein des facultés et école;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nathalie Lafranchise, que le Comité des services aux collectivités :

ACHEMINE une demande aux facultés et école afin que la professeure, le professeur qui la représente au Comité des services aux collectivités soit intégré à titre de membre votante, membre votant de son comité de la recherche;

MANDATE le président du Comité des services aux collectivités et directeur intérimaire du Service aux collectivités, monsieur Marcel Simoneau aux fins de cette démarche auprès des facultés et école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La vice-rectrice à la Recherche et à la création quitte la réunion. Devant se rendre à un autre rendez-vous, madame Geneviève Pagé quitte également la rencontre.

### **3.2 Tableau des suivis (Annexe CSAC-181-3.2)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le tableau des suivis. Il indique que celui-ci ne contient aucun nouveau sujet. L'un d'eux, concernant le travail des agentes, est par ailleurs discuté aujourd'hui.

### **3.3 Information des membres (verbal)**

Aucun point n'est soulevé.

#### **4. CSAC et SAC : enjeux liés à leurs rôles et à leur ancrage à l'interne et à l'externe (Annexe CSAC 181-4)**

L'équipe de travail du Service aux collectivités a déposé un document en séance que madame Lyne Kurtzman, agente de développement au Service aux collectivités, présente aux membres. Il vise à amorcer la discussion au sujet du travail des agentes de développement du Service. Madame Kurtzman note que le caractère distinctif de l'approche utilisée fait en sorte que des compétences particulières leur sont demandées et qu'ainsi leurs postes ne sont pas interchangeables avec des postes de même appellation dans d'autres services. Elle demande aux membres de faire connaître leurs suggestions afin d'améliorer l'impact du Service aux collectivités, sa visibilité et la reconnaissance du travail des agentes.

Un membre signale qu'une agente avait l'habitude d'assister aux congrès des organisations syndicales, ce qu'il considère comme très important, car c'est à ce moment qu'est présenté le plan d'action. Toutefois, il pourrait être encore plus pertinent d'assister aux conseils généraux puisque les orientations et les enjeux qui y sont discutés sont fondamentaux dans la compréhension du monde syndical.

Une membre indique que les groupes communautaires sont souvent très heureux de participer à un projet de recherche, mais qu'ils ne savent pas comment initier le partenariat, à savoir s'il faut déjà avoir approché une professeure, un professeur avant de proposer un projet. Elle croit que les groupes gagneraient à être mieux informés de la possibilité de consulter le Service aux collectivités dès qu'ils formulent l'idée d'un projet. Un membre acquiesce et constate que les groupes sont le plus souvent dans une posture réactive quant aux projets. Pourtant, ces derniers soulèvent une panoplie de questionnements pertinents qui pourraient être étudiés par des chercheuses, chercheurs.

En matière de visibilité, une membre remarque que très peu d'information relative au Service aux collectivités est disponible sur les différents sites Internet de l'UQAM. Elle propose diverses avenues telles que l'inclusion de liens vers le Service aux collectivités sur la page de chacune des facultés, l'ajout de résultats de recherches liées au Service dans l'infolettre de la faculté et la communication avec le Bureau des diplômés. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités convient qu'il s'agit d'excellentes suggestions pouvant être effectuées rapidement et à peu de frais. Un membre considère que les projets accompagnés par les agentes devraient être présentés sur le site Internet du Service aux collectivités. Le site Internet pourrait ainsi devenir une plateforme où les résultats des recherches seraient présentés et où le Service pourrait prendre position sur certains enjeux.

Préoccupée par le fait que le travail des agentes ne soit pas reconnu, une membre propose de les aider à dresser un portrait concret de leurs tâches à l'aide d'outils de modélisation qu'elle a développés dans le cadre de ses propres recherches. Les membres de l'équipe de travail du Service aux collectivités se réjouissent de cette offre. Un membre rappelle à quel point l'approche de la recherche préconisée est différente et contre-intuitive par rapport à celle utilisée par la majorité de ses collègues. Une modélisation comme celle qui est proposée serait un atout certain. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités accueille cette proposition avec enthousiasme. Il rappelle l'importance de présenter des modèles permettant de démontrer la valeur ajoutée des compétences des agentes.

Un membre propose la tenue d'un colloque ayant comme thème la recherche partenariale. Une membre, également agente de développement au Service aux collectivités, indique que cette idée fait présentement l'objet de discussions au sein de l'équipe de travail, notamment en lien avec la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale et le congrès de l'Acfas.

Une observatrice mentionne qu'il est difficile pour les chercheuses, chercheurs d'avoir accès aux enveloppes de financement en innovation. Elle rappelle que l'objectif premier du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) est de donner du financement à des projets qui pourront ensuite être financés par des bailleurs de fonds traditionnels. Il s'agit d'un fonds pour aider les chercheuses, chercheurs à développer leur projet de recherche. Le Service aux collectivités a ainsi constitué un bon point de départ pour de nombreuses chercheuses, de nombreux chercheurs. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'il s'agit d'un point important à rappeler aux comités de la recherche des facultés.

Considérant que la discussion n'a pas été assez longue pour que tous les points de vue soient exprimés, une membre propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités acquiesce à cette demande. Il rappelle par ailleurs que le Comité des services aux collectivités est une instance unique au sein de l'UQAM, qu'il possède un double quorum ainsi que sa propre politique. Il tient à ce que le Comité des services aux collectivités soit plus connu. Il remercie également les membres et les observatrices pour la qualité de la discussion et les pistes de réflexion suggérées.

## **5. Varia**

Aucun point n'est soulevé.

## **6. Dépôt de documents**

### **D.1 Tableau des octrois de dégrèvements**

### **D.2 Tableau des octrois PAFARC**

### **D.3 Rapport d'activités – Synthèse 2014-2015 du domaine syndical**

## **7. Levée de la séance**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12h20.

### **ONT SIGNÉ :**

\_\_\_\_\_  
LE PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 14 MARS 2016.  
MNRB/vvp